
Patrimoine géologique et politiques publiques : apports et perspectives de l'INPG

Grégoire Egoroff*^{†1}, Isabelle Rouget*^{‡2}, Francois Betard^{§3}, Laura Baillet⁴, Sylvain Charbonnier^{2,5}, Gilles Fronteau⁶, Pierrick Graviou, Myette Guiomar, Fabien Hobléa⁷, and Thierry Pelissié⁸

¹Patrimoine naturel – Museum National d'Histoire Naturelle, Institut de Recherche pour le Développement, Centre National de la Recherche Scientifique, OFB Direction surveillance, évaluation, données – France

²Centre de Recherche en Paléontologie - Paris – Museum National d'Histoire Naturelle : USM203, Sorbonne Université, Centre National de la Recherche Scientifique : UMR7207, Museum National d'Histoire Naturelle, Centre National de la Recherche Scientifique, Sorbonne Université – France

³UR Médiations – Faculté des Lettres de Sorbonne Université – France

⁴Association Patrimoine Géologique de Normandie (APGN) – APGN – Département des Sciences de la Terre, Université de Caen Normandie, Esplanade de la Paix, CS 14032, 14032 Caen cedex 5, France

⁵Muséum national d'Histoire naturelle – CR2P, MNHN-UPMC, CNRS – France

⁶GEGENAA – Université de Reims - Champagne Ardenne – France

⁷EDYTEM – Université Savoie Mont Blanc – France

⁸Association Les phosphatières du Quercy, France – x – France

Résumé

Au début des années 2000, la France a mis en place l'Inventaire National du Patrimoine Géologique (INPG) en l'inscrivant dans son Code de l'environnement. À l'approche de son vingtième anniversaire, les résultats de l'INPG sont utilisés pour appliquer et piloter les politiques publiques liées à la protection de la nature.

L'évaluation quantitative des sites géologiques inscrits et diffusés dans le cadre de ce programme repose sur deux notes : l'une qualifie la valeur patrimoniale du site sur la base de ses valeurs scientifique, pédagogique et historique, l'autre évalue la nécessité de sa protection en tenant compte de sa vulnérabilité naturelle, de son exposition aux menaces anthropiques et des dispositifs de protection déjà en place. Sur la base de ces deux notes, il est possible de fournir des outils simples et faciles à utiliser pour aider à la géoconservation, telles que des cartes qui classent par ordre de priorité les sites nécessitant une protection aux échelles nationale ou régionale. Ces ressources contribuent aussi à intégrer le patrimoine géologique dans la politique de la stratégie nationale de protection de la nature (SNAP 2030).

Les données de l'inventaire peuvent également être utilisées pour des investigations relatives à la gestion et au suivi des sites. Par exemple, en croisant les cartes des sites géologiques

*Intervenant

[†]Auteur correspondant: gregoire.egoroff@mnhn.fr

[‡]Auteur correspondant: isabelle.rouget@mnhn.fr

[§]Auteur correspondant: francois.betard@sorbonne-universite.fr

avec les zones protégées et conservées existantes, il est possible d'évaluer l'état actuel de la protection et de la gestion du patrimoine géologique français. Ces évaluations peuvent être thématiques (par exemple, étudier comment les sites d'importance paléontologique ou géomorphologique sont gérés ou protégés) ou liées à des outils de protection spécifiques (par exemple, les sites de l'INPG situés dans des zones protégées sont-ils moins menacés que ceux qui ne le sont pas ?).

La base de données de l'INPG couvre tout le territoire métropolitain et ultramarin et peut pleinement être exploitée à différentes échelles. Elle permet d'améliorer la géoconservation des sites en faisant tout à la fois connaître le patrimoine géologique au sein de la société (tous les publics) et mieux prendre en compte les menaces qui pèsent sur les sites afin de protéger la nature dans toute sa diversité.

Mots-Clés: Géopatrimoine, France, politiques de conservation, gestion de l'environnement, données d'inventaire